Budget rectificatif 1/2011: mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE; inondations en Pologne, Slovaquie, Hongrie, République Tchèque, Croatie et Roumanie

2011/2022(BUD) - 06/04/2011 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 1/2011.

ACTE LÉGISLATIF : 2011/ 368/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2011 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 6 avril 2011 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union pour un montant de **182.388.893 EUR** en crédits d'engagement et de paiement afin d'atténuer les conséquences des inondations dues à des pluies abondantes en Pologne, Slovaquie, République tchèque, Hongrie, Croatie et Roumanie.